



# UFR de MATHÉMATIQUES

## PROCES VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES du 4 mai 2006

### **Membres présents ou représentés :**

Collège IATOS : Monique GAFFIER, Sybil CARABOEUF

Collège étudiants : Emmanuel GUEFIF

Collège B : Gilles CASSIER, Michel CRETIN, Olivier MARGUIN, Fabienne OUDIN-DARDUN

Collège A : Johannes KELLENDONK, Petru MIRONESCU, Thierry FACK, Claude ROGER (pouvoir à Michel CRETIN)

Membres extérieurs : Meriam CHEBRE

*Soit 12 membres présents ou représentés sur les 19 membres du Conseil en exercice.*

La séance est ouverte à 17h00.

1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : approbation du procès verbal de la réunion du conseil d'UFR du 6 avril 2006.

Le procès verbal de la séance du Conseil du 6 avril 2006 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : vote de la DBM N°1 du budget 2006

Quatre documents ont été distribués aux membres du Conseil. Mme Chambe présente la proposition de DBM N°1 du budget 2006 de l'UFR de Mathématiques en commentant les différents tableaux.

### **1) Report des reliquats 2005**

Mme Chambe rappelle que le solde comptable général 2005 de l'UB 965 s'élève à 39 666 euros. Sur cette somme, 22 284 euros correspondent aux reliquats des crédits d'équipement du contrat quadriennal 2003-2006 de la bibliothèque de Mathématiques. Le nouveau Président de l'UCBL nous ayant informés qu'il s'opposerait à tout report de reliquat du contrat quadriennal 2003-2006 sur l'exercice 2007, et la bibliothèque de Mathématiques ne pouvant consommer ces 22 284 euros de crédits d'équipement sur l'exercice 2006, un accord a été convenu avec la direction du SCD de l'Université : ce reliquat sera transféré au SCD qui l'inscrira directement à son budget 2006. A charge ensuite au SCD de faire un retour de cette somme par le biais d'un financement de l'équipement de la bibliothèque de Mathématiques sur l'exercice 2007 et les suivants le cas échéant.

Le report effectif du solde comptable 2005 sur le budget 2006 s'élève donc à 17 382 euros.

Cette somme est répartie entre différents CR, et pour certains, c'est un report négatif qui sera inscrit au budget 2006 : - 7 499 euros sur le CR 0200 (Gestion UFR), - 9 048 euros sur le CR 0304 (Capes/Agreg de Mathématiques - pour mémoire, ce solde négatif est dû au retard de notification des crédits IUFM 2004-2005 alloués pour le Capes), - 33 444 euros sur le CR 1000 (pot commun ICJ) et - 2 650 euros sur la convention G480 (crédits Région/INPG projet Morvan non notifiés en 2005, alors que des dépenses ont été effectuées).

## **2) répartition des crédits pédagogiques**

Lors de la Commission des Moyens du 4 avril 2006, un tableau présentant les calculs définitifs des crédits pédagogiques 2006 a été remis aux composantes. L'UFR de Mathématiques bénéficie d'une enveloppe complémentaire de 18 171 euros (pour mémoire, au budget initial, l'UFR de Mathématiques disposait de 84 647 euros). Afin de répartir ce complément aux différentes formations rattachées à l'UFR de Mathématiques, il a été demandé aux responsables de formation d'évaluer leurs besoins et de transmettre leurs prévisions de dépenses pour l'exercice 2006. Seules deux formations ont exprimé le besoin d'obtenir une rallonge financière : le Master HPDS (+ 2 000 euros) et la Licence MASS (+ 2 150 euros). La somme restante, soit 14 021 euros, est donc portée au budget du CR de Gestion de l'UFR, et pourra, en cas de nécessité, être mise à la disposition des CR qui auraient sous estimé leurs besoins.

## **3) présentation générale de la DBM 1 par nature des recettes**

Mme Chambe commente le tableau qui présente l'ensemble des recettes inscrites à la DBM 1 du budget 2006 de l'UFR de Mathématiques.

### 1) crédits recherche contrat quadriennal :

→ régularisation de - 1 796 euros correspondant au prélèvement pour frais d'infrastructures de l'équipe MCS, sur le CR 1000 (ICJ)

→ diminution de - 8 000 euros sur le CR 0700 correspondant aux crédits d'équipement 2006 de la bibliothèque de Mathématiques qui seront inscrits au budget du SCD (même stratégie que pour le reliquat 2005 des crédits d'équipement de la bibliothèque)

### 2) dotation de niveau 2 :

→ + 18 171 euros de crédits pédagogiques 2006

### 3) crédits école doctorale :

pas de changement par rapport au budget initial

### 4) autres recettes nouvelles 2006 :

→ 19 916 euros sur le CR 0304, correspondant aux crédits IUFM 2004-2005 qui n'ont été notifiés que début 2006 (titre de recettes émis en février 2006)

→ 35 000 euros sur le CR 1000 (Pot commun ICJ) correspondant au prêt obtenu par Thierry Fack auprès de l'Université, et qui sera remboursé sur 2007 et 2008 (inscrit à la DBM comme un droit de tirage)

→ 9 700 euros sur le CR 1000 (Pot commun ICJ) correspondant aux prévisions de crédits BQR 2006.

Une parenthèse est ouverte concernant le BQR. Monsieur Marc Chamarie et Mme Myriam Chambe informent les membres du Conseil que les décisions relatives au financement des projets déposés au titre du BQR 2006 n'ont pas encore été officiellement diffusées.

Le BQR était à l'ordre du jour de la séance du Conseil Scientifique du 24 avril 2006 et une réunion a eu lieu ce matin même à la DRED. Mme Chambe a réussi à joindre Mme Mady de Saint Amant en début d'après-midi et cette dernière lui a communiqué oralement, de façon officieuse, les montants des financements accordés pour les projets déposés par l'UFR de Mathématiques : 3 fois 1000 euros + 1 fois 1 700 euros pour les dossiers d'accueil (le 5e dossier, celui de Véronique Battie, n'aurait pas été retenu) et 1 fois 5 000 euros pour un dossier "projet nouveau", sans doute celui de Thierry Dumont. Une discussion s'ensuit concernant ce sujet. La déception est grande car les montants obtenus sont très faibles. Thierry Fack s'étonne des faibles financements obtenus car par ailleurs, les Mathématiques auraient un très bon indice de citations. Gilles Cassier demande quels sont les critères d'attribution. Monsieur Chamarie déplore à nouveau l'absence de représentant de l'UFR de Mathématiques au Conseil Scientifique.

- 4 400 euros sur le CR 1000 (pot commun ICJ) correspondant aux crédits de financement des co-tutelles de thèses 2006, attribués par la DRED
- 1 192 euros de crédits de fonctionnement et 3 000 euros de crédits d'équipement sur la convention G480 du CR 1000 correspondant au projet de Morvan financé par la Région via l'INPG de Grenoble (ces sommes n'avaient pas été notifiées en 2005)
- 194 euros + 2 000 euros + 800 euros + 1 408 euros sur le CR 2000 (Lirdhist) correspondant aux soldes comptables 2005 du Lirdhist et qui doivent être reversés par l'UFR d'informatique par voie de PI (Prestations Internes).
- 2 400 euros sur le CR 2000 (Lirdhist) correspondant aux crédits de financement des co-tutelles de thèses 2006, attribués par la DRED.
- 399 euros sur le CR 2000 (Lirdhist) correspondant à une facturation à l'INSA de Lyon pour participation à l'organisation d'une journée des doctorants qui s'est déroulée en novembre 2005.
- 31 675 euros sur le CR 2000 (Lirdhist) correspondant aux crédits Région du Cluster 14 et aux crédits de fonctionnement alloués par la Région au Lirdhist pour le soutien à la 2e année de thèse de Sandie BERNARD.
- - 1 000 euros et - 1 500 euros sur le CR 0900 (IREM) correspondant à diverses régularisations à la baisse sur les estimations de ressources propres.

#### 5) reports pluri-annuel 2005

Au budget initial, une somme de 33 689 avait été imputée au titre des reports. Comme c'est une somme de 17 382 euros qui doit en fin de compte être retenue pour les reports 2005, une régularisation de - 16 307 euros sera donc inscrite à la DBM1.

**Au final, la DBM N°1 s'élève à 101 652 euros, ce qui porte le budget 2006 cumulé de l'UB 965 à 638 570 euros (pour mémoire, le budget initial 2006 de l'UFR de Mathématiques était de 536 918 euros).**

Monsieur Chamarie demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à faire sur cette proposition de budget. Monsieur Petru Mironescu émet des réserves sur le montant total de budget : est-ce qu'il sera suffisant pour couvrir tous les besoins de l'UFR ? Monsieur Marc Chamarie signale que le problème se pose essentiellement pour l'Institut Camille Jordan. Thierry Fack s'exprime en disant que les UFR sont toutes confrontées à une diminution des crédits de maintenance et à une augmentation des charges. Par conséquent, les UFR sont tentées d'utiliser une partie des crédits pédagogiques pour financer leurs travaux et frais de maintenance. Sybil Caraboeuf émet un bémol concernant l'équilibre budgétaire de l'ICJ et pense que le laboratoire ne pourra pas éviter le déficit. Thierry Fack reste optimiste et pense que globalement il n'y aura pas de problème car il y a de l'argent sur les conventions. Cependant, l'ICJ ne bénéficie pas encore de financement dans le cadre de clusters.

**Monsieur Marc Chamarie soumet la proposition de DBM 1 du budget 2006 au vote :  
adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Ensuite, Petru Mironescu fait un aparté sur les enseignements au niveau de l'Ecole Doctorale. Les cours de niveau 2 destinés aux étudiants inscrits en thèse ne sont pas comptabilisés dans les charges d'enseignement. Quelle solution pourrait être trouvée pour que ces heures de cours soient payées aux enseignants ? Actuellement, il n'existe aucune solution légale. Différentes propositions sont avancées :

- rémunération en heures complémentaires des intervenants (sous réserve d'un choix politique de la Présidence de l'UCBL)
- création d'une UE destinée aux doctorants dans le cadre du Master 2 Recherche
- intégration de ces cours dans le cadre de la formation continue (mais quel public serait prêt à payer ?)
- voie de l'expérimentation

Marc Chamarie annonce qu'il discutera du problème avec les directeurs des autres UFR et qu'il posera la question à la Présidence.

3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : projets de modifications du Master MAIM.

La parole est donnée à Michel CRETIN, président de la Commission Formation de l'UFR, qui présente les projets de modifications discutés en équipe de formation du Master MAIM :

- Francis Clarke a proposé la création d'un « parcours général » en M2 Recherche qui permettrait aux étudiants ayant validé le M1 et n'envisageant pas de carrière dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche d'obtenir un diplôme reconnu de niveau bac+5 en Mathématiques. Cette possibilité concerne en particulier les agrégatifs : une part des crédits serait obtenue par la prise en compte de la préparation à l'agrégation selon des modalités à définir. Cette proposition sera examinée à la prochaine réunion de la Commission Formation.
- L'Université a proposé la création d'un parcours « Compétences Complémentaires en Informatique » au niveau M2 pour certains étudiants ayant validé un M1 disciplinaire, ce qui offrirait des débouchés potentiels intéressants. Cette proposition a été acceptée pour le Master MAIM.
- Un parcours « calcul scientifique » a été proposé par D.Tromeur-Dervout. Son examen a été reporté dans le cadre de la discussion globale sur la prochaine Habilitation.
- Y.Gérard, responsable du parcours « Ingénierie du Risque » en M1 du Master pro a proposé la création de deux nouvelles UE dans ce parcours : « communication et sécurisation sur Internet » et « méthodes mathématiques en économie et finances » et souhaité l'ouverture de ces UE dès l'an prochain. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'équipe de formation.

Marc Chamarie demande au Conseil de se prononcer sur cette dernière demande. Il s'interroge sur l'opportunité d'ouvrir de nouvelles UE à quelques mois de la prochaine habilitation avec le risque de figer les discussions ultérieures, mais reconnaît la cohérence pédagogique du projet.

Un débat s'engage sur la question plus large de la co-gestion avec l'ISFA des spécialités « ingénierie du risque ». Il est souhaité que l'UFR de Mathématiques soit plus impliquée dans la gestion de la spécialité « codage, cryptage, sécurité » qui nécessite à la fois des compétences informatiques et une bonne formation en maths, en particulier en algèbre. Cette spécialité offre de nombreux débouchés professionnels ; il faut la développer et attirer beaucoup plus d'étudiants. Pour aller dans ce sens, Michel Cretin évoque le projet plus large d'étendre un parcours Maths-Info en L3 et M1, ce qui permettrait également à certains étudiants de préparer la nouvelle option « Informatique fondamentale » de l'Agrégation de Maths. Ce projet est en discussion avec l'UFR d'Informatique.

**La proposition suivante est mise aux voix :**

**« Le Conseil de l'UFR de Mathématiques autorise l'ouverture à titre expérimental et pour l'année 2006-2007 dans le parcours Ingénierie du Risque du Master MAIM pro M1 des deux UE suivantes : « communication et sécurisation sur Internet » et « méthodes mathématiques en économie et finances ».**

**La proposition est adoptée par 2 voix contre, 2 abstentions, 6 pour.**

4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : questions diverses.

- Sybil Caraboeuf demande une modification de l'horaire traditionnel des conseils d'UFR. Elle procédera à une enquête après des conseillers sur ce point.

- Le directeur fait part au Conseil de la demande du CGPS-La Doua pour désigner un représentant étudiant à cette instance et propose le nom d'Emmanuel Gueffif.  
Unanimité pour.

- Certains conseillers font part d'un courrier qui leur a été adressé ce jour par Olivier Mathieu, suite à une décision prise par le Conseil du 6 avril 2006, missionnant le directeur pour contacter le SCD afin d'étudier la possibilité d'intégrer la bibliothèque de l'IREM à la future grande bibliothèque de Mathématiques. L'ordre du jour ne pouvant être modifié quelques heures avant la séance, la demande d'Olivier Mathieu de venir exposer le projet de la bibliothèque devant le Conseil n'a pas pu être acceptée. O.Mathieu sera donc invité à une prochaine séance.

La séance est levée à 20h45

Marc CHAMARIE, Myriam CHAMBE